

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DAJI\_2023\_0192**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **13/06/2023**

Objet : **Mise à disposition à titre précaire et révocable du 100 rue de Lille au profit de la MDA**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : **13/06/2023**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI\_2023\_0192 - D\_cision Mise \_ disposition \_ titre pr\_caire et r\_vocable du 100 rue de Lille au profit de la MDA .pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



**Liberté • Égalité • Fraternité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230613-DAJI\_2023\_0192-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **13/06/2023**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_2023\_00192

**LOCAUX SIS  
100 RUE DE LILLE  
A TOURCOING**

**CONVENTION D'OCCUPATION AU  
PROFIT DE LA MAISON DES  
ASSOCIATIONS DE TOURCOING**

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Maison des Associations de Tourcoing, véritable pilier de la vie associative locale, est un lieu ressources, d'échanges et de rencontres à l'écoute et au service des personnes engagées dans la vie associative et citoyenne,

Considérant que la Maison des Associations de Tourcoing défend des valeurs claires d'économie sociale et solidaire, de transmission, de partage des savoirs et d'autonomisation des citoyens ;

### **DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** La Ville de TOURCOING a décidé de mettre à la disposition de l'Occupant, à titre gracieux, l'immeuble communal sis 100 rue de Lille à Tourcoing, pour la tenue de ses activités.

Par ailleurs, les parkings et dégagements attenants à l'immeuble principal sont à disposition, à titre non exclusif, des salariés, bénévoles et visiteurs de l'Occupant.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 01 Janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. La convention sera ensuite renouvelée annuellement par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2026.

Le nettoyage, les fluides ainsi que les frais de contrats de maintenance seront pris en charge intégralement par la Ville de Tourcoing.

Cette mise à disposition pourra être dénoncée par la Maison des Associations de Tourcoing sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

**13 JUIN 2023**

Doriane BECUE,  
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : **13 JUIN 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **13 JUIN 2023**

